VILLE DE Gland

Conseil communal

Gland, le 6 novembre 2026

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 novembre 2026

Présidence : M. Nicolas Pellet

LE CONSEIL COMMUNAL

vu le préavis municipal n° 12 relatif à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon – Nyon Région Télévision (NRTV);

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

ouï le rapport de la Commission des finances;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

d'accepter l'amendement présenté par la Commission technique visant à réduire le montant du crédit accordé;

I. d'accepter le préavis municipal n° 12 relatif à l'octroi d'une aide financière exceptionnelle en faveur de Communyon – Nyon Région Télévision (NRTV) tel qu'amendé;

II. d'accorder le crédit de CHF ~~*100'000.-*~~ *75'000.*- au maximum;

et prend acte :

III. de l'amortissement du montant de CHF ~~*20'000.-*~~ *15'000.*- sur une période de 5 ans, dès le 1er janvier de l'année qui suit le début de l'utilisation de l'immobilisation.

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

Nicolas Pellet Karine Teixeira Ferreira